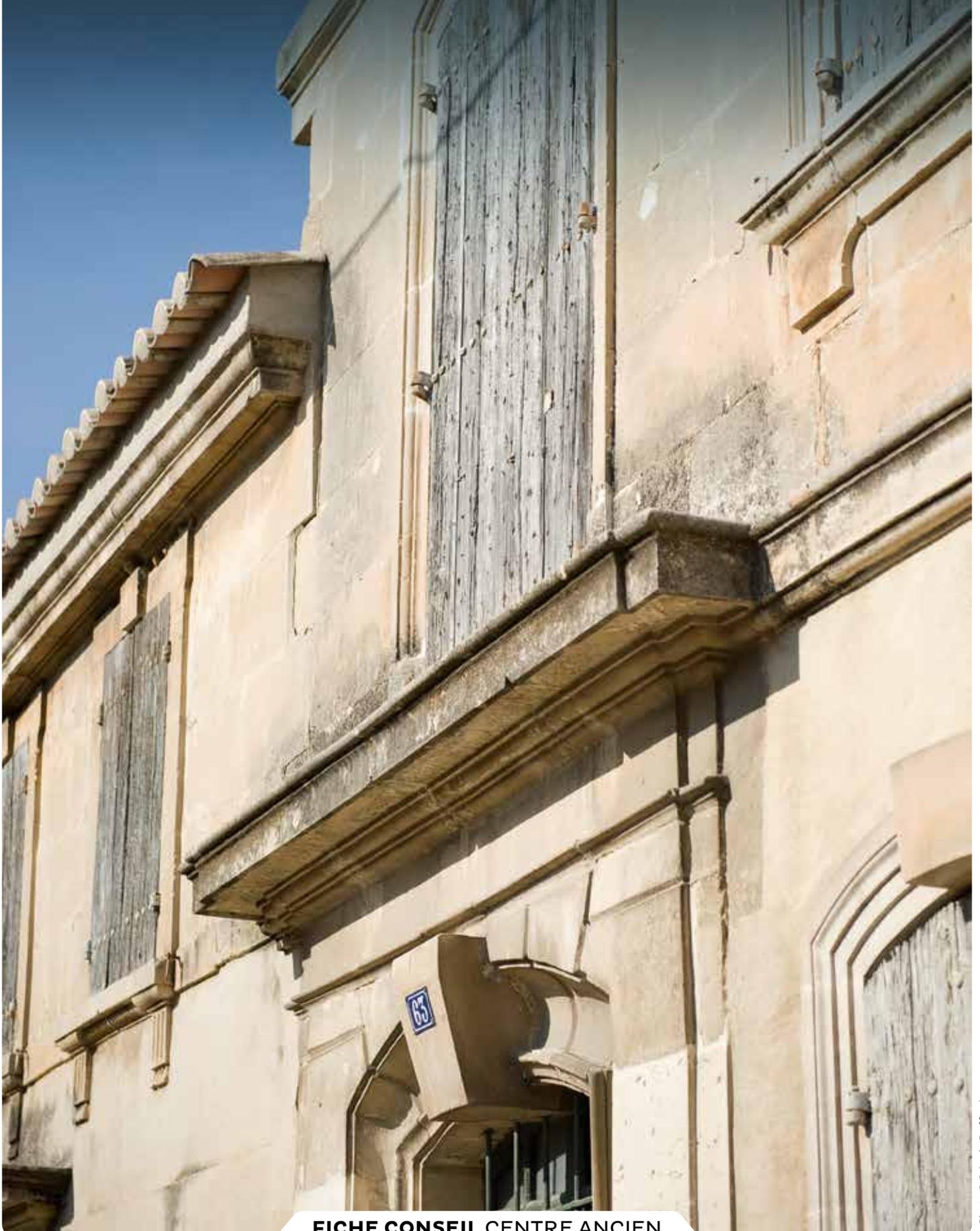


les façades en pierre de taille

.....
Nobles et délicates, les façades en pierre de taille
et leurs modénatures appellent une attention particulière.
Il faut toujours traiter la pierre avec précaution.





les façades en pierre de taille

FAIRE LES BONS CHOIX

La pierre de taille se présente en blocs dressés de façon à obtenir une surface lisse ou à bossages appelés parement. Selon sa carrière d'origine, la pierre présente dans les Bouches-du-Rhône est plus ou moins dure, plus ou moins blanche ou dorée.

Il faut distinguer une façade en pierre de taille et une façade en moellons de pierre. La pierre de taille est découpée, sculptée et appareillée à joints fins pour être vue en façade ; c'est une surface noble et résistante aux intempéries (gel, pénétration d'eau, remontées de chlorures...). Les moellons sommairement dégrossis sont en principe enduits afin de protéger le mortier de scellement des agressions climatiques. Sans enduit, ce type de maçonnerie se dégrade.

AVANT TOUS TRAVAUX

Identifiez le type de pierre de la façade et réalisez un diagnostic complet de son état. Soyez attentifs au traitement du soubassement voire du rez-de-chaussée dans sa totalité, parfois traité en maçonnerie de moellons enduits.

Faites repérer et vérifier les pathologies, les types de salissures, les éventuelles traces d'anciennes colorations. Consultez un professionnel (artisan-maçon ou architecte) pour le diagnostic, le suivi et la réalisation des travaux.

QUELS TRAVAUX ?

L'entretien d'une façade en pierre de taille consiste en un nettoyage doux qui n'altère pas la pierre, notamment sa pellicule naturelle de surface, dure et protectrice : le calcin. Une fois altéré, celui-ci ne se reforme plus. Le choix de la technique (eau à basse pression, brosse en coco, micro gommage, hydrogommage, nébulisation, procédé cryogénique, laser, compresses...) doit se faire en fonction du diagnostic préalable. Les techniques abrasives comme le sablage à sec, le lavage à haute pression ou le brossage au chemin de fer sont à écarter car elles détériorent le calcin, rendent la pierre poreuse et vulnérable aux intempéries et altèrent les modénatures (corniches, encadrements...).

Dans le cas d'un rez-de-chaussée en moellons enduits, ne pas utiliser d'enduit-ciment, car l'eau et les sels solubles gagneront alors les étages supérieurs. Une fois traitées les éventuelles remontées d'humidité par



Pierre de Fontvieille



Pierre de Bibémus



Pierre de Cassis en soubassement

capillarité dans les murs, les dépôts blanchâtres de salpêtre peuvent être retirés au moyen de compresses d'argile et de cellulose.

Le nettoyage des graffitis se fait ponctuellement avec un solvant organique ou / et un produit alcalin.

La restauration des pierres dégradées est possible : les petites épaufrures peuvent être laissées en l'état ou réparées au mortier de poudre de pierre, incrustations par bouchons pour les lacunes plus importantes, pose en tiroir de pierre de remplacement...

Les éléments de façade saillants comme les corniches peuvent être protégés par des bavettes ou couvertines en zinc, plomb, après restauration.

QUELS MATÉRIAUX ?

Remplacez la pierre avec une pierre aux caractéristiques similaires : teinte, grain, densité, porosité.

Pour uniformiser l'aspect de surface, appliquez une eau-forte minérale ou une patine à la chaux (très transparente), sans toutefois cacher les joints. Cette finition protégera la pierre contre les attaques physico-chimiques. Attention, la peinture n'est pas une technique de ravalement adaptée. Pire, elle dégrade la pierre de façon irréversible. Évitez également les produits hydrofuges organiques (produits pétroliers), qui empêchent la pierre de perspirer.

UN PATRIMOINE LOCAL

les carrières de pierre

Dans les Bouches-du-Rhône, l'extraction de pierres calcaires se fait depuis l'antiquité. La pierre de Bibémus très utilisée dans le pays d'Aix, facile à tailler et à sculpter, orne les murs de nombreux hôtels particuliers aixois des XVII^e et XVIII^e siècles. Elle a ensuite été supplantée par la pierre de Rognes, jaune doré, dont l'extraction était plus facile. Les pierres blanches de Fontvieille ou des Baux de Provence ont servi à la construction de maisons et de châteaux, à Tarascon, aux Baux et en Arles ; celles de La Couronne (Martigues) et de Callissanne (La Fare-les-Oliviers) ont servi à bâtir de nombreux immeubles à Marseille. La pierre de Cassis, plutôt claire, a été très employée dans les rues de Marseille en raison de son extrême résistance, en particulier pour les soubassements et les bordures de trottoirs, mais aussi au port du Pirée, ou encore pour réaliser le socle de la statue de la Liberté ! Dure et très imperméable, elle a également été largement utilisée pour réaliser des lavoirs et des éuvers (la « pile » provençale). Aujourd'hui, dans les Bouches-du-Rhône, il n'existe plus que trois sites principaux d'extraction de pierres de taille : Fontvieille, la Ciotat et les Baux-de-Provence.



LE SAVIEZ-VOUS ?

les façades décroûtées, une « erreur » historique et technique

La tendance récente au « décroûtage » des façades en moellons de pierre enduits présente une image faussement rustique du bâti ancien, et peut fragiliser ses murs dont la structure est traditionnellement conçue pour recevoir une couche de protection. Un traitement des joints (en creux, ou à « pierres vives »...) est associé à cette pratique, mais ne suffit pas à protéger les moellons de pierre tendre et le mortier, les éléments climatiques endommageant alors les matériaux du mur dans son épaisseur. Seule la pierre de taille appareillée est destinée à être exposée en façade telle quelle.

Attention la mode « pierres apparentes » peut menacer la structure du bâti !



ÉNERGIE & CLIMAT

Seule l'isolation par l'intérieur permet de préserver l'aspect extérieur des bâtiments en pierre de taille. Veillez à utiliser des matériaux respirants (laine de bois, panneaux de liège...) pour ne pas bloquer la vapeur d'eau dans les murs.

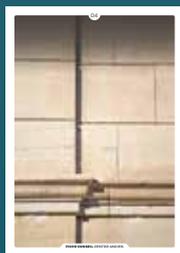


POINT RÉGLEMENTAIRE

Une réfection ou un ravalement de façade modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment. À ce titre, ces travaux doivent en règle générale faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, pour être autorisés avant toute exécution. Certaines communes proposent des dispositifs spécifiques pour favoriser l'entretien des façades : palettes de couleurs, aides au financement, conseils...

→ Renseignez-vous auprès de votre mairie.

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 03



04
les décors
en pierre



15
le confort
thermique

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Pour les espaces les plus protégés ou les plus ordinaires, les architectes du STAP et du CAUE¹³ ont conçu ces 15 fiches conseils afin de vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

LES FICHES CONSEILS 2015

01 les façades enduites 02 les finitions d'enduit
03 les façades en pierre de taille 04 les décors en pierre
05 les toitures en tuiles rondes 06 les débords de toiture
07 les fenêtres 08 les volets 09 les portes
10 les ferronneries 11 les clôtures 12 devant la maison
13 les modifications de baies 14 les modifications de toiture
15 le confort thermique

→ à télécharger sur www.caue13.fr/fiches-conseils

→ à télécharger sur le site de la DRAC PACA
[rubrique aides et démarches / démarches et conseils architecture et patrimoine](#)

POUR EN SAVOIR PLUS

STAP 13

Service territorial
de l'architecture
et du patrimoine
des Bouches-du-Rhône

→ **Réception du public
sur rendez-vous**

 [www.culture
communication.gouv.fr
/ Regions / DRAC-PACA](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-PACA)

 [sdap.bouches-du-rhone
@culture.gouv.fr](mailto:sdap.bouches-du-rhone@culture.gouv.fr)

 04 91 90 42 43 (Marseille)

 04 90 96 48 14 (Arles)

CAUE¹³

Conseil
d'architecture d'urbanisme
et de l'environnement
des Bouches-du-Rhône

→ **Réception du public
sur rendez-vous en mairie
des communes adhérentes**

 www.caue13.fr

 caue13@caue13.fr

 04 96 11 01 20

avec la collaboration de l'ALEC, Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole Marseillaise et l'agence KP architectes urbanistes
photos © CAUE13 sauf mentions contraires • Dessins agence KP architectes urbanistes • Coordination CAUE13 © 2015